

Saison 2017/2018

Communication des résultats Jeunes, N3 et Pré-National

Jeunes – Championnats et Coupes

Le club recevant doit :

1. Communiquer les scores, **le dimanche au plus tard, par mail**, à bretagneroller@gmail.com
2. Expédier **avant le mercredi** (cachet de la poste faisant foi) les originaux des FDM à Michel GUILLARDEAU, 7 impasse de la Perrière 22440 Ploufragan.
Vous pouvez dans un 1^{er} temps, transmettre un scan des originaux des FDM (pas une photo) à michel.guillardeau@laposte.net, mais l'envoi postal est obligatoire.

N3 – Bretagne

Le club recevant doit :

1. Expédier le score **par SMS « exclusivement »**, **dès la fin du match et avant 23 h dernier délai**, à Marie-Françoise COTTEN : **06 62 34 86 22**
2. Saisir la feuille de match sur le site « module résultats FFRS » <http://stat.ffrs.asso.fr> **avant le lundi 24h**, avec les codes d'accès (ils sont les mêmes que la saison dernière).
3. Expédier la feuille de match « scannée » à : mfcotten@orange.fr **au plus tard le mardi 24h**.
Le fichier scanné devra être libellé de la façon suivante : « FDM – N3 Bret – n° de la journée – Equipe A / Equipe B ». Le club recevant conservera « l'original » jusqu'au 31/12/18.

Amendes – Communication des résultats

- 15 € **en cas de retard** dans la communication du score **par SMS le samedi**.
- 10 € par jour de retard dans la saisie de la feuille de match sur le « module résultats de la FFRS ».
- 10 € par jour de retard dans l'expédition du scan de l'original de la feuille « rapport de match ».

Frais d'arbitrage

Le club recevant doit utiliser « exclusivement » le formulaire pour la saison en cours fourni par la CRH/FFRS. Il est en téléchargement sur le site Internet de la FFRS – espace arbitrage.

Pré-National – Bretagne

Le club recevant doit :

1. Saisir la feuille de match sur le site « module résultats FFRS » <http://stat.ffrs.asso.fr> **avant le lundi 24h**, avec les codes d'accès (ils sont les mêmes que la saison dernière).
2. Expédier la feuille de match « scannée » à mfcotten@orange.fr, **au plus tard le mardi 24h**.
Le fichier scanné devra être libellé de la façon suivante : « FDM – PN Bret – n° de la journée – Equipe A / Equipe B ». Le club recevant conservera « l'original » jusqu'au 31/12/18.

Amendes – Communication des résultats

10 € par jour de retard dans la saisie de la feuille de match sur le « module résultats de la FFRS ».
10 € par jour de retard dans l'expédition du scan de l'original de la feuille « rapport de match ».

Frais d'arbitrage

Le club recevant doit utiliser « **exclusivement** » le formulaire et les modalités définies pour la saison par la CRH Bretagne (document disponible sur [le site de la Ligue](#), rubrique "Téléchargement").

Responsables calendriers (+ demandes de modification et/ou report) :

U14 et U18 : Yannick OLLIVIER - ollivieryan@orange.fr

U12 et U16 : Jean François MORIN - roller.sprs@wanadoo.fr

N3 et PN : Marie Françoise COTTEN - mfcotten@orange.fr

Responsables désignations des arbitres N3 et PN Bretagne :

Franck GRIMAULT : frgrimault@laposte.net

Yannick JAGUT : y.jagut@wanadoo.fr

Tout arbitre initialement désigné qui deviendrait indisponible, peu importe le motif, devra, avant de prévenir les responsables des désignations, contacter au moins 2 autres arbitres (qui semblent disponibles d'après le calendrier) pour le remplacer.

Dès qu'il en a trouvé un, il préviendra par mail les responsables du nom de son remplaçant, et s'il a obtenu 2 réponses négatives, il informera aussi les responsables des désignations en leur donnant les noms de ces 2 arbitres qui ne sont pas non plus disponibles.

Responsable formation des arbitres :

Xavier BLEUZEN - xavierbleuzen@gmail.com

Quota d'arbitres et d'arbitrages

Michel Guillardau est chargé de ce contrôle pour les catégories jeunes et Marie Françoise Cotten pour les seniors.